

## **ETAPES DE VISITE**

1. Obligation de déposer au préalable le **dossier complet de visite (document numérique)** avant la visite. **Le dépôt de ce dossier se fait sur RDV.**

A cet effet, prière contacter à votre meilleure convenance **Madame MICHELE ABOUE, joignable au 07 07 24 15 70 et le Pôle visite de constat, joignable au 27 20 31 14 00** pour convenir d'une date de rendez-vous pour la vérification et éventuellement le dépôt des éléments demandés ;

2. Programmation de la visite par le CEPICI ;
3. **Visite du CEPICI sur le lieu de réalisation de l'investissement, avec la collaboration des Administrations partenaires** (Direction Générale des Impôts, Direction Générale des Douanes et Ministère du Commerce et de l'Industrie).

**NB : Merci de prendre les dispositions nécessaires, afin qu'au moins une personne ressource de la société participe à cette rencontre, pour l'explication détaillée du questionnaire de visite transmis.**